

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBUREMENTS ET EVITER LES REJETS

## **Conditions générales :**

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## **Pharmacie :**

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## **Biologie et Biologie :**

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## **Optique :**

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## **Éducation :**

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## **Dentaire :**

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## **Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :**

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## **Adresses Mails utiles**

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : 1884 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : DRISSE KHAITATI

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : ..... Total des frais engagés : 347,00 Dhs

Cachet du médecin :



Date de consultation : 02/06/2020

Nom et prénom du malade : DRISSE KHAITATI ZOUIBIA Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CA.SA Le : 02/06/2020

Signature de l'adhérent(e) :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
02/06/2020 G		200,00	<p>Dr. CHAHBI MOHAMED</p> <p>Ophtalmologue</p> <p>544 Boulevard panoramique</p> <p>Casablanca - Maroc</p> <p>05 22 86 46 18 / 19 / 20</p> <p>05 00 - 05 22 50 15 15</p> <p>86 46 21</p>

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DES PELLES AZZANI Touhami Karim 18, Rue Brahim Nekhaï 10000 El Mansour - Casablanca TéL/Fax : 05 20 23 40 33	02/06/2020	947.00

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	25533412 00000000 D	21433552 00000000 G		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	00000000 35533411	00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur Mohammed CHAHBI**

D.E.S D'OPHTHALMOLOGIE  
 (Maladies et Chirurgie des yeux)  
 Ancien interne de CRETEIL: ANGIO-LASER  
 du C.N.O des XV-XX ophtalmo-pédiatrie  
 de la fondation Rothschild-département  
 d'Oculo-plastie  
 Ancien Médecin de la Banque Française des Yeux

**الدكتور محمد شهبي**

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون  
 خريج كلية باريس  
 داخلي سابق بكريتاي و بالمركز الفرنسي للعيون  
 15-20 و بمؤسسة جراحة العيون  
 روتشيل بباريس  
 طبيب سابق بالبنك الفرنسي للعيون  
 ذيبر تصريح البصر بالليرك

Le 02/06/2010

Mme DRissi KAÏOUNI ZouBiDA

## THÉALOSE

1 gtt X 4/J pdt 3 mois

7/7/10

A renouveler

Dr. CHAHBI Mohammed  
 Optométriste  
 Casablanca, maroc  
 0522 29 66 00 / 0522 29 66 18  
 0522 29 66 00 - 0522 29 66 15  
 0522 29 66 00 - 0522 29 66 21  
 Fax.: 0522 29 66 00

DR. CHAHBI Mohammed  
 Optométriste  
 Casablanca, maroc  
 0522 29 66 00 / 0522 29 66 18  
 0522 29 66 00 - 0522 29 66 15  
 0522 29 66 00 - 0522 29 66 21  
 Fax.: 0522 29 66 00



Laboratoires Théa  
12, rue Louis Blériot  
63017 - Clermont-Ferrand  
Cedex 2  
France

E2762C10MAR/1016



## Théalose

PPC : 147.00 DH

Tréhalose 3 %

Hyaluronate de sodium

0,15 %

Protège, hydrate  
et lubrifie la surface  
oculaire

10 ml

Sans  
conservateur

• Théa